

Conditions générales d'attribution du logo « Green Business Events »

1. Objectif du projet « Green Business Events »

Le projet « Green Business Events » est une initiative de la Direction générale du tourisme du Ministère de l'Économie et le pendant du projet « Green Events ».

Il a pour objectif de promouvoir les événements écoresponsables au Luxembourg et de développer, en collaboration avec les acteurs du secteur, des solutions événementielles durables. Le logo « Green Business Events » est attribué à des événements qui respectent des critères d'écoresponsabilité.

2. Critères d'éligibilité au logo « Green Business Events »

- Le logo est attribué à un événement ponctuel à une date donnée. Pour un événement récurrent (p. ex. annuel) une nouvelle demande de logo devra être introduite
- L'événement doit se dérouler sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg
- Le projet « Green Business Events » s'adresse à tous les organisateurs de Business Events que ce soit une entreprise, une association ou une entité qui organise l'événement candidat au logo « Green Business Events ».
- Seuls les événements suivants relevant du secteur des Business Events sont éligibles au logo « Green Business Events » :
 - Conférences, Congrès, Conventions, Expositions, Salons, Événements d'entreprises et Incentives

3. Modalités d'attribution du logo

- Tout organisateur qui souhaite bénéficier du logo doit déposer une demande auprès des conseiller-ères de l'Oekozerter Pafendall ASBL au moins 3 mois avant la date de l'événement. Toute demande introduite ultérieurement nécessite l'approbation par le Ministère.
- Pour obtenir le logo, les organisateurs doivent mener au moins un entretien obligatoire sur la gestion écologique de leur événement avec les conseiller-ères de l'Oekozerter Pafendall ASBL.
- L'organisateur doit également soumettre la « check-list Green Business Events »

dûment complétée ainsi que toute information ou pièce justificative nécessaire à l'évaluation de celle-ci.

- La check-list de l'événement est évaluée par les conseiller-ères. Le logo « Green Business Events » est attribué aux événements qui satisfont à tous les critères obligatoires ainsi qu'à 50% des critères optionnels applicables à l'événement.
- Si les conditions d'octroi du logo sont remplies, l'organisateur signe la « charte d'engagement Green Business Events » dans laquelle il s'engage à respecter les critères écoresponsables sur son événement.
- Le logo est décerné par la Direction générale du tourisme du Ministère de l'Économie.
- Le logo sera remis sous forme digitale et pourra être utilisé à toutes fins utiles par les organisateurs avant et pendant l'événement.
- Les événements ayant obtenu le logo seront référencés sur le site www.greenbusinesssevents.lu. L'organisateur accepte de fournir les informations nécessaires à cette publication (p. ex. description de l'événement, photos, témoignages) et autorise que ces informations soient utilisées à cet effet.
- Le Ministère se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur place pendant l'événement afin de vérifier si les engagements convenus ont été respectés. Un non-respect de ces derniers entraînera la perte du logo.
- Après l'événement, les conseiller-ères contacteront les organisateurs pour un entretien de feedback.

4. Droit d'utilisation du logo

- Le logo « Green Business Events » est décerné Direction générale du tourisme du Ministère de l'Économie
- Le logo peut être apposé sur tout support de communication et de marketing (p. ex. site Internet, brochure, flyer, roll-up, bannière)
- L'utilisation de la version couleur du logo est recommandée. Le logo existe également en version monochrome (noir sur fond clair ou blanc sur fond foncé). Les versions monochromes peuvent être utilisés sur des fonds colorés si la bonne lisibilité du logo est garantie. Toute autre utilisation est proscrite.

**GREEN
BUSINESS
EVENTS.**

**GREEN
BUSINESS
EVENTS.**

**GREEN
BUSINESS
EVENTS.**

~~GREEN
BUSINESS
EVENTS.~~

- d. Les proportions du logo ne peuvent pas être modifiées, déformées, comprimées ou étirées. Le logo doit être reproduit de manière à être bien visible et lisible dans son intégralité.

~~GREEN
BUSINESS
EVENTS.~~

~~GREEN
BUSINESS
EVENTS.~~

~~GREEN
BUSINESS
EVENTS.~~

- e. Une marge autour du logo doit être laissée afin de permettre une bonne lisibilité. Le mètre étalon est la lettre « G » du logo. On laissera 2 fois la lettre « G » d'espace autour du logo.



- f. Lorsque le logo est présenté sur un support de communication, nous recommandons qu'il soit accompagné d'une courte explication. Par exemple :

L'événement X a obtenu/ a été certifié par le logo Green Business Events pour son organisation respectueuse de l'environnement. Le logo est décerné par la Direction générale du tourisme du Ministère de l'Économie aux événements qui respectent des critères écoresponsables. Plus d'informations sur : www.greenbusinesssevents.lu

- g. Le terme « logo » doit être conservé. L'utilisation du mot « label », « labellisation » en lien avec le logo « Green Business Events » est proscrite. Les utilisations suivantes sont de ce fait interdites : « Label Green Business Events », « Green Label », « Green Business Events Label », « labellisé Green Business Events ».